BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 687

49 – MAINE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS

Ventes et cessions

338 131 089 RCS Angers.
OSE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 99000 EUR.
Adresse : 2, chemin du Pellouard, Zone d'Activités Commerciales de Sorges, 49130 Les Ponts-de-Cé.
Date de commencement d'activité : 30 mars 2018.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion OSE Société par actions simplifiée au capital de 99.000 euros Siège social : 2 chemin du Pellouard, ZAC de Sorges, 49130 Les Ponts de Cé 338 131 089 RCS Angers ———— APPLICATIONS TECHNIQUES DE L'ELECTRICITE ATELEC (" ATELEC ") Société par actions simplifiée au capital de 769.000 euros Siège social : Parc d'Activités Technologiques, chemin de la Beurrière, 49240 Avrillé 318 845 054 RCS Angers ———— FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé fait à Les Ponts de Cé en date du 30 mars 2018, les sociétés susvisées ont établi le projet de fusion par absorption de la société ATELEC par la société OSE. L'actif apporté par la société ATELEC est égal à 3.094.063 € et le passif transmis à OSE s'élève à 1.403.707 €. L'actif net apporté par la société ATELEC s'établit donc à 1.690.353 €. Le montant du mali de fusion s'élève à 5.108.524 €. Il est précisé que le mali de fusion est composé d'un mali technique et d'un vrai mali d'un montant de 58.877 €. En raison de la détention par OSE de la totalité des actions de la société ATELEC, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital de la société. Les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution de titres de la société absorbante, il n'a été établi aucun rapport d'échange. Toutes les opérations effectuées par la société ATELEC depuis le 1er janvier 2018 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société OSE. La société ATELEC sera dissoute de plein droit, sans liquidation au jour de la réalisation définitive de la fusion. Le projet de fusion a été déposé au nom des sociétés OSE et ATELEC au greffe du Tribunal de Commerce d'Angers le 10 avril 2018. Les créanciers des sociétés ATELEC et OSE disposent d'un délai de 30 jours à compter de la présente publication pour exercer leur droit d'opposition. Pour avis.